



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

La ministre

15 FEV. 2016

Madame le Secrétaire perpétuel,

Nous partageons l'attachement au bon usage de la langue française, facteur de réussite scolaire pour tous les élèves, de transmission de notre héritage culturel, mais aussi d'accès à la citoyenneté. L'apprentissage et la maîtrise de la langue française constituent ainsi la première des priorités du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le 19 juin 1990, à l'occasion de la présentation du rapport du Conseil supérieur de la langue française sur les rectifications de l'orthographe par Monsieur le Secrétaire perpétuel de l'Académie française Maurice Druon, ce dernier indiquait que ce rapport avait été approuvé à l'unanimité par l'Académie (Journal officiel de la République française du 6 décembre 1990).

La publication, le 28 août 2008, des programmes de l'enseignement de français au collège faisant référence aux « rectifications de l'orthographe proposées par le rapport du Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française », n'a pas suscité, à ma connaissance, de démenti de la part de l'Académie.

Dans ce contexte, c'est avec intérêt mais également avec un certain étonnement que j'ai pris connaissance de votre réaction publique aux nouveaux programmes de la scolarité obligatoire, publiés le 26 novembre 2015 – vous critiquez notamment la référence, pourtant identique à celle de 2008, aux rectifications de l'orthographe proposées par le Conseil supérieur de la langue française – ; étonnement renforcé par le fait que ces rectifications sont intégrées dans la neuvième édition du *Dictionnaire* de l'Académie française et que l'Académie, pourtant contactée par le Conseil supérieur des programmes cet été, n'a pas fait de remarque quant à la présence de cette référence.

Eu égard à la mission de défense et d'illustration de la langue française assignée à l'Académie, je vous serais reconnaissante de bien vouloir me faire part de toute évolution de la position de votre institution quant aux rectifications orthographiques, afin que les acteurs concernés puissent en tenir compte à l'avenir.

Je saisis enfin l'occasion de cette lettre pour vous exprimer à nouveau la considération et l'estime que je porte à l'institution que vous représentez, ainsi que mon attachement à sa liberté d'intervention et d'expression dans le débat public afin de promouvoir une conception exigeante de la langue, de la culture et de l'histoire de notre pays.

Je vous prie de croire, Madame le Secrétaire perpétuel, en l'assurance de mon profond respect.

Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche